

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. PERRON (représenté par Mme REVEL)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme TOLLOT

Membre(s) absent(s) : (3) M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 20 juin 2007

Délibération n° : 36-2007

Objet : Résidences Port du Canal et Bégonias – avenants à convention

Le 15 novembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition par la Ville des quatre résidences pour personnes âgées dont le Centre Communal d'Action Sociale est gestionnaire depuis leur ouverture.

Au cours de l'année 2005, les actes administratifs liés à cette acquisition ont dûment été enregistrés et publiés au bureau des hypothèques mais il reste encore une démarche à accomplir pour deux de ces établissements, les résidences du Port du Canal et des Bégonias qui, depuis de nombreuses années, bénéficient d'un conventionnement avec l'Etat pour que leurs résidents puissent percevoir l'aide personnalisée au logement.

En effet, les documents contractuels établis, pour la résidence du Port du Canal en 1982, et la résidence des Bégonias en 1993, ont été signés avec le propriétaire de l'époque, à savoir l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon pour la première, et la Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) Habitat Bourgogne-Champagne pour la seconde.

Le conseil d'administration :

- prend en compte le changement de propriétaire sous la forme d'avenants aux conventions initiales,
- autorise le Président du CCAS ou son représentant à signer les avenants ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 JUIL. 2007

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

PUBLIÉ

LE 27 JUIN 2007



Françoise TENENBAUM